



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PLAN ABATTOIRS Un nouveau plan ambitieux pour des résultats concrets

Paris, le 5 juillet 2021

Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, lance aujourd'hui un « plan abattoirs » en trois volets : renforcer les contrôles, et le cas échéant les sanctions, accompagner et investir massivement dans les abattoirs.

La France a la chance d'être dotée d'un réseau de plus de 1000 abattoirs assurant un maillage territorial et des solutions de proximité qu'il nous faut soutenir et moderniser. Il n'y a pas de viande locale sans abattoirs de proximité. Des appellations d'origine entières en dépendent.

Ce « plan abattoirs » se décline en 3 volets.

1. Accompagner pour investir

Enfin, ce plan s'appuie sur le plan France Relance pour accompagner les investissements dans les abattoirs. L'objectif est de moderniser et d'améliorer les conditions de travail mais aussi de bien-être animal au sein des abattoirs.

Dotée de 115 millions d'euros, cette mesure du plan France Relance a d'ores et déjà permis de sélectionner 123 projets de modernisation sur l'ensemble du territoire. Ce fort succès témoigne de la pertinence du dispositif. Parmi ces projets, à noter que 44 incluent des dispositifs de contrôle par vidéosurveillance. Il permet également de mettre en place le premier abattoir mobile de France.

Les aides attribuées s'échelonnent de 3 000 euros à 2 millions d'euros, avec une moyenne de 500 000 euros.

2. Contrôler

En plus des contrôles existants, de nouveaux contrôles généralisés et coordonnés dans l'ensemble des abattoirs d'animaux de boucherie seront lancés dès septembre 2021. Ils visent à contrôler un point particulier - par exemple l'acheminement des animaux - sur l'ensemble des abattoirs simultanément et de manière inopinée, avec relevé exhaustif des éventuelles non-conformités et mise en place de mesures correctives adaptés et harmonisés. Un bilan et un suivi fin de ces mesures correctives sera assuré pour garantir leur mise en œuvre effective.

Par ailleurs, une force d'inspection nationale en abattoirs, la « FINA », est créée. Six agents seront prêts à intervenir à n'importe quel moment et partout sur le territoire pour la gestion des cas les plus difficiles notamment à la demande des Préfets ou de la DGAL. Cette première force d'inspection pourra être renforcée au regard du retour d'expérience.

3. Sanctionner

Parce que les dérives de quelques-uns ne doivent jamais jeter l'opprobre sur toute une profession, le ministre adressera dès cette semaine un courrier à l'ensemble des Préfets pour rappeler les principes de protection animale en abattoir et leur demander d'agir avec fermeté lorsque la situation l'impose.

Depuis juillet 2020, l'activité a été suspendue pour 6 abattoirs. Quatre ont repris une activité après des mises en conformité et deux sont toujours fermés.

Pour Julien DENORMANDIE, « il n'y a pas de viande locale sans abattoirs de proximité. Nos filières animales dépendent de ces outils d'abattage. C'est parce que nous avons besoin de ces abattoirs, qu'il nous faut sans cesse continuer à les moderniser et être très vigilants quant à leur action. C'est pour cela que je souhaite que des mesures concrètes et durables soient prises. C'est l'objet de ce plan d'action. Nous prenons des mesures inédites en termes de renforcement des pratiques de contrôles. Nous déployons fortement 115 millions d'euros pour investir concrètement dans la modernisation de nos abattoirs. Un tel investissement, inédit par son ampleur, a d'ores et déjà permis de soutenir 123 abattoirs partout sur le territoire. C'est par de tels investissements qu'on modernise le cadre de travail mais aussi améliore le bien-être animal au sein des abattoirs. »

Exemples de projets retenus dans le plan France Relance :



Le plan France Relance soutient **la création du premier abattoir mobile de France, en Côte d'Or, Le Bœuf Ethique**, dispositif innovant dont l'expérimentation est prévue par la loi EGAlim du 30 octobre 2018. L'aide octroyée, à hauteur de 581 000 euros, portera sur l'acquisition d'une unité d'abattage mobile de gros bovins et la formation des employés. Le développement de l'abattage mobile contribue à répondre aux fortes attentes économiques et sociétales en termes d'innovation, de bien-être animal et de maillage territorial en capacités d'abattage de proximité.

La modernisation de l'abattoir Tradival à Fleury-les-Aubrais dans le Centre-Val de Loire sera soutenu à hauteur de 2 millions d'euros, pour un projet prévoyant plus de 10 millions d'euros d'investissement de réaménagement complet du site, en vue de l'amélioration de la protection animale, du développement des volumes de porc transformés et de la capacité d'exportation sur les marchés asiatiques.

L'abattoir de Meuzac en Haute-Vienne joue un rôle important pour l'agriculture de proximité dans le Limousin en fournissant aux éleveurs locaux de volailles, une capacité d'abattage et de valorisation locale. Le soutien apporté par le plan France Relance, de plus de 170 000 euros, soutiendra l'installation d'une nouvelle chaîne d'abattage automatisée pour améliorer la protection animale et les conditions de travail, tout en réduisant son empreinte environnementale. Ce projet permettra le maintien de 16 emplois et la création de 3 nouveaux emplois directs en 3 ans.

L'abattoir Charollais Viandes situé en Saône et Loire prévoit d'améliorer la protection animale grâce à un soutien du plan France Relance de 15 000 euros portant notamment sur la mise en place d'un dispositif de contrôle vidéo et la formation de 20 personnes.

Le plan France Relance intervient également en **soutien des investissements de l'abattoir public de Chambéry, en Savoie**, pour 880 000 euros, pour améliorer la protection animale (quais de déchargement,

stabulation et *restrainer* automatique), la sécurité sanitaire et les conditions de travail. Ce soutien est apporté en cohérence avec les besoins du territoire en matière de capacités d'abattage et de transformation, notamment au regard de la politique en faveur des circuits courts conduite par les collectivités.

Quintin Viandes, dans les Côtes d'Armor, est un abattoir prestataire qui apporte un service de proximité aux agriculteurs pour l'abattage et la découpe de leurs animaux de boucherie. Son plan d'investissement, soutenu à hauteur de 211 000€ par le plan France Relance, permettra de moderniser l'outil d'abattage dans l'objectif d'améliorer la protection animale et les conditions de travail dans l'abattoir. Cet abattoir multi-espèces joue un rôle structurant pour les agriculteurs du territoire et le développement des circuits courts.

L'abattoir de volailles de Keranna, maillon de la stratégie de développement de la filière volaille de chair bretonne, sera soutenu à hauteur de 2 000 000€. Cet investissement important vise à augmenter la capacité de production et la compétitivité de l'outil permettant ainsi une reconquête du marché intérieur, ceci dans le respect de ses responsabilités sociétales et du bien-être animal, avec à la clef, la création de 80 emplois.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tel : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tel : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy

78 bis, rue de Varenne

75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr

www.alimentation.gouv.fr

@Min_Agriculture